

FRANCE – Avis non favorable de l’Afssa sur le maïs Nk603

Par Béatrice BRASSART

Publié le 17/04/2003

Dans son avis sur trois demandes d'autorisation d'OGM, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) critique les procédures d'évaluation des OGM [1]. Ce faisant, l'AFSSA se démarque de ses homologues étrangers qui ont jugé que le maïs résistant à l'herbicide Roundup de la lignée NK 603 et un colza de la lignée GT 73 de Monsanto ne posaient pas de problème [2]. L'Agence française admet que, sur la base du rapport publié par ses collègues néerlandais - qu'elle considère comme "*peu informatif*" - , il n'y a pas de raison de refuser l'autorisation. Mais elle juge que les données sont insuffisantes pour asseoir un jugement définitif, à l'image des tests menés sur les animaux jugés insuffisants et qui soulèvent le scepticisme des experts français. "*Aucune donnée chiffrée concernant cette étude ne figure dans le dossier*". De même, une étude concernant des tests sur des poulets pêche par manque de données sur le protocole expérimental. Au final, l'Agence refuse de donner un avis et appelle à renouveler les études. Ce faisant, elle souligne que l'accord entre experts sur l'innocuité des OGM pour l'alimentation n'est pas encore établi.

[1] <http://www.afssa.fr/ftp/actu/2003-s...>

[2] cf. Inf'OGM n°39, [EUROPE - Autorisations demandées](#)